

CONDITIONS DE GARANTIE

FR Français

Généralités

Vous avez choisi un produit de très haute qualité. Les cuisinières PERTINGER sont testées selon les normes les plus strictes et livrées en parfait état. La société PERTINGER S.r.l. offre sur l'équipement une extension de garantie de trois ans, à condition que l'utilisateur final s'enregistre sur le portail www.pertinger.com/support.

Conditions pour la garantie

- ✓ La garantie n'est valable que pour le premier acheteur et ne peut être transférée.
- ✓ En cas de recours à la garantie, la facture doit être présentée.
- ✓ Les conditions préalables au droit à la garantie de la part du client sont un montage dans les règles de l'art dans le respect des normes en vigueur, une utilisation appropriée et un entretien correct de la cuisinière, selon le manuel d'installation et d'utilisation.
- ✓ Tout défaut ou lacune de matériel doit être contesté dans les huit jours suivant la réception de la marchandise.
- ✓ La garantie commence à partir de la date de livraison et/ou de la date de facturation de la société Pertinger S.r.l.

La société PERTINGER S.r.l. prendra, à sa discrétion, les mesures les plus appropriées pour résoudre le recours à la garantie. La durée de la garantie n'est pas renouvelée ou prolongée à la suite de réparations ou de remplacements de pièces. Tous les composants endommagés remplacés deviennent la propriété de la société PERTINGER S.r.l. L'exécution de toutes les prestations sous garantie est entreprise soit sur place, soit directement en usine. Si l'intervention sous garantie n'est possible que par le démontage/désinstallation de l'appareil, les coûts correspondants sont à la charge du client. De même, les coûts de montage/réinstallation ultérieurs sont à la charge du client. Pour les prestations sous garantie sur place, le déplacement jusqu'au lieu en question sera facturé au client, sauf si l'achat a été effectué moins de trois mois avant. En cas d'interventions suite à des demandes sans motif justifié, le coût tout entier de l'intervention sera facturé aux tarifs en vigueur. La société PERTINGER s.r.l. se réserve le droit de se faire envoyer le composant contesté. Les frais de transport sont dans tous les cas à la charge du client.

Exclusion de la garantie

Sont exclus des prestations sous garantie les dommages survenus en raison de :

- ✓ Actions externes de nature chimique ou physique survenues lors du transport, du stockage, du montage et de l'utilisation de l'équipement.
- ✓ Utilisation négligente et inappropriée ou modifications structurelles du produit.
- ✓ Non-respect des instructions du manuel d'installation et d'utilisation.
- ✓ Respect total ou partiel ou imprécis des règles et dispositions légales en vigueur.
- ✓ Montage ou réparations incorrects par des tiers.
- ✓ Raccordement du produit à une sortie de fumée inadaptée ou non conforme.
- ✓ Adduction insuffisante d'air comburant.

- ✓ Surchauffe avérée, soins insuffisants, utilisation de produits de nettoyage inadaptés ou utilisation incorrecte des commandes de la cuisinière.
- ✓ Utilisation de combustibles de type ou de quantité non conforme.
- ✓ Dommages non imputables à la réalisation du produit.
- ✓ La garantie n'est pas fournie pour les travaux ultérieurs sur nos produits semi-finis (composants de poêles, cuisinières préfabriquées) par des tiers.
- ✓ La cuisinière est exclue de la garantie si tous les composants prévus par le manuel d'installation et d'utilisation (vanne anti-condensation, vase d'expansion, soupape de sécurité, décharge thermique de sécurité, etc.) ne sont pas raccordés au système de chauffage. Le système de chauffage doit également présenter tous les dispositifs de sécurité et respecter les normes en vigueur.
- ✓ Les craquelures et les petites fissures dans le plâtre ou les briques réfractaires ne constituent pas un motif de réclamation.
- ✓ Sont également exclus tous les composants mobiles et les composants soumis à l'usure, tels que les joints et les rubans d'étanchéité, les pièces en verre, les surfaces laquées et les composants électriques, y compris les ampoules.
- ✓ Nous n'assumons aucune responsabilité pour tout dommage dû au transport. Ceux-ci doivent être signalés immédiatement à la société de transport et à Pertinger S.r.l. Nous recommandons fortement de conserver l'emballage et de documenter les dommages (par exemple avec des photos). Si la déclaration de dommage de transport est reçue dans les 24 heures suivant la livraison, le refus du dommage peut ne pas être garanti.

Exonération de responsabilité

La garantie comprend les marchandises contenues dans le cadre de la livraison. Toute autre responsabilité est exclue. Aucun dédommagement n'est accordé pour le temps d'inutilisation du produit. La société PERTINGER S.r.l. n'est pas responsable des dommages directs ou indirects causés aux personnes, aux animaux ou aux biens. En cas de perte ou d'endommagement d'une cuisinière par vol, incendie, vandalisme ou autres causes similaires, nous déclinons toute responsabilité.

Réclamations

Veillez-vous adresser exclusivement aux revendeurs spécialisés auprès desquels le produit a été acheté. Dans ce cas, il est nécessaire d'indiquer le type et le numéro de série du produit. Ces données se trouvent sur la plaque signalétique placée sur le côté extérieur du tiroir.

Toute prestation postérieure à la période de garantie ou non couverte par celle-ci sera calculée aux tarifs en vigueur à ce moment-là. Dans ce cas, les coûts des pièces remplacées seront également indiqués sur la facture.

Tribunal compétent

Pour tout litige, le tribunal de Bolzano (IT) sera compétent.